



ARRETE DU MAIRE

N°AP012_2026

OBJET : Désignation des membres du CCAS

Le Maire de la commune de Saint-Paul-en-Chablais,

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'Action sociales et des familles

Vu la délibération n°D026_2026 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026, déterminant le nombre d'administrateur du CCAS, et désignant les membres administrateur du CCAS issus du Conseil Municipal,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Paul-en-Chablais au titre des membres désignés par Monsieur le Maire de Saint-Paul-en-Chablais :

A ce titre, elle sera notamment en charge et décidera des questions relatives à :

- Stéphanie Burnet
- Danièle Détraz
- Karen Favre-Victoire
- Pascale Michoud
- Delphine Servoz
- Ingrid Michoud

Article 2 : Le mandat de ces administrateurs viendra à expiration lors du prochain renouvellement du Conseil Municipal

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliation du présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains.

Fait à Saint-Paul-en-Chablais le 17 avril 2026

Le Maire

Jean-Marie SERVOZ

